

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du mardi 23 juin 2015

Absentes et excusées : M. MORY, Conseillère et A. LINGLIN, Directrice générale

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Finances communales

a) Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2015

Monsieur BAUWENS présente le point.

« Injection des résultats du compte 2014 à l'ordinaire (+ 844.356,03 €). Ajustements des crédits relatifs à la taxe immondices, aux écrits et panneaux publicitaires. Exercice propre en boni de 412,90 €. Utilisation du crédit spécial 00010/106-01 qui a été réajusté avec un montant supplémentaire de 9.085,83 €. Sur le résultat des exercices antérieurs, il est transféré 125.986 € au FRRU (loyers rénovation urbaine), 180.000 € au FRO (qui s'élèvera à 1.1771.425,47 €) et 200.000 € au FRE pour permettre des investissements sans recourir à l'emprunt. Le boni global est de 158.812,31 €.

En majorité, cette modification budgétaire est basée sur les honoraires, surveillances de coordination pour de nombreux travaux. La réalimentation des différents fonds de réserve est une bonne chose.

Ces modifications budgétaires ont fait l'objet d'une réunion de commission finances élargie le jeudi 18 juin 2015 à 18 heures. Vous avez eu l'occasion de poser toutes vos questions et vous avez reçu toutes les réponses préalablement à la présente séance ».

Monsieur Samuël VINCENT intervient.

« 2,5 Temps pleins vont être ou ont été engagés, notre groupe pense que la prudence s'impose à ce sujet. Ces choix doivent bien être étudiés en fonction du profil recherché et de la fonction. On engage quelqu'un, et puis on crée la fonction. C'est bien entendu une compétence du Collège, mais il ne faut pas qu'il y ait de dérapages avec les amis des uns et des autres ».

Madame KENNIS justifie ces engagements par le fait qu'une personne à temps plein est absente depuis début novembre. Elle évoque également que de devoir faire les fonctions de Directrice générale, implique également qu'une partie de son travail aille vers un autre agent. Elle précise qu'un agent temps plein est pour le moment engagé pour une période définie de 6 mois.

Monsieur BILLOUEZ précise également que plusieurs personnes ont réduit leur temps de travail, notamment une employée en comptabilité qui est passée de temps plein à mi-temps.

Monsieur VINCENT précise que le fait d'avoir engagé une personne pour vérifier le cadastre dans les habitations va déplaire à bon nombre d'habitants. « Les habitations des membres du Collège ont fait l'objet des premières vérifications » ; il craint que l'on cible une certaine catégorie de personnes par la suite.

Monsieur BAUWENS précise que la commune n'a pas à cibler des catégories de personnes. « Cet agent ne peut pas faire n'importe quoi, il est d'ailleurs supervisé par un agent provincial ».

Monsieur DESMET précise que cette personne peut également donner des conseils. « Elle est à l'écoute de la population ».

Monsieur VINCENT demande que l'on fasse le bilan de cette opération, par la suite.

Madame Sabine MAHIEU précise que l'information a été insuffisante au niveau de la population. « Ils ne connaissent pas cette personne et il faut se mettre à la place, notamment des personnes âgées qui sont devenues méfiantes avec tout ce qui se passe ».

Monsieur BAUWENS précise que cet agent est assermenté. « Chacun doit ouvrir la porte à cet agent, avec un rendez-vous préalable, évidemment. Une photo de la personne sera insérée dans le prochain bulletin communal ».

Monsieur VINCENT remercie Madame KENNIS pour les informations données. Pour les travaux du parvis de l'église de Bruyelle, il pense que les coûts supplémentaires auraient pu être planifiés par l'architecte. Il regrette que les travaux à l'église de Maubray aient été supprimés. Il pense qu'il faudrait étançonner le mur par mesure de sécurité.

Monsieur BAUWENS précise que l'emprunt pour l'église de Maubray a été retiré à cause de la hausse du prix des travaux, mais ceux-ci seront repris dans le budget de 2016.

Monsieur VIVIER intervient.

A l'ordinaire :

« Cette modification n'est pas étonnante, vu la bonne santé financière de la commune. Les comptes étaient clairs sur un avenir serein. Les différents prélèvements à l'ordinaire et à l'extraordinaire en sont les preuves.

-Voici nos remarques :

-Les dépenses antérieures

- Il y a beaucoup d'articles en non valeurs de droits constatés non perçus du service ordinaire. Vous parliez de régularisation du receveur communal, nous trouvons cela un peu exagéré. L'année passée, nous parlions de 5620 euro d'augmentation, en frais d'envoi. Cette année, nous ne voyons pas beaucoup de résultats. Avez-vous une comparaison sur ce qui a été perçu par rapport aux dépenses engagées ?

- A première vue, les Wallonets n'étaient plus prévus, mais on retrouve un article de 5155 euro qui en parle. Quel a été leurs missions sur la commune ?

-Les dépenses à l'exercice propre

Dépenses de personnel.

-Quelques remarques sur les différents engagements de personnel sur la commune, nous sommes surpris de deux choses :

-Déjà, contrairement à beaucoup de communes, nous continuons à engager.

-D'autre part, ces engagements sont rarement proposés à tous. Il faut des modifications budgétaires ou des questions aux conseils pour en avoir connaissance. Vous savez quand même qu'il y a des procédures pour engager du personnel. Il faut donner une chance à tout le monde ! (p 9, p 17). Nous attendons toujours une réponse à notre question sur les engagements de fin Décembre sur les retours financiers positifs pour la commune.

Quelles sont les procédures à Antoing en termes d'engagements ?

Dépenses de fonctionnement

-S'il y a un poste où il faudra peut-être engager quelqu'un, c'est celui de notre mécanicien qui est en maladie, p 11, 25.000 euro en prestation de tiers. Ici, ça vaudra le coup !

-Espérons que l'amélioration de la qualité des ampoules (dossier ORES) sera une réussite pour l'avenir (p 11, 15.419 pour les lampes et 18972 pour les dégâts). N'y a-t-il pas moyen de faire jouer la concurrence ?

-Les futures bulles à verre sont une bonne chose, pensez-vous adapter ce processus à tous les villages ? (p 16, 2700 euro)

A l'extraordinaire

-Les dépenses antérieures

Nous remercions la directrice générale pour ses explications claires et précises de la semaine dernière.

Nous déplorons les nombreux suppléments votés régulièrement par la majorité.

Une fois de plus !

Quelques exemples extraordinaires :

Les fouilles de la rue de l'Angle et les nombreuses erreurs, c'est risible, on ne peut pas tout savoir mais on peut faire des efforts, les 20.700 euros d'évacuation des pavés pouvaient servir pour autre chose.

-Les dépenses à l'exercice propre

-Nous déplorons le coût de surveillance, des honoraires d'aménagement des divers chantiers.

-Nous regrettons l'abandon de l'emprunt pour l'église de Maubray. Pourtant, ce n'était pas grand-chose ! Pour le terrain synthétique, ça se comprend vu qu'il n'existe pas ».

Il pense que les bulles à verre enterrées sont une bonne chose et espère les voir arriver également dans les autres villages.

Monsieur BAUWENS précise que pour l'instant il s'agit d'un essai. Il précise que pour recevoir de l'argent, il faut bien envoyer les invitations à payer. « Les ampoules de l'éclairage public doivent être modifiées, ce qui permettra de réaliser des économies dans le futur ». Il précise pour la rue de l'Angle, que lors des sondages, on n'a rien remarqué de particulier. « On est tombé sur les pavés pendant les travaux ». Il confirme qu'une photo de l'agent assermenté pour le cadastre sera insérée dans le prochain bulletin communal.

A l'unanimité, les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire sont approuvées.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Céline LIEGEOIS (ordinaire) et Carine DUDANT (extraordinaire)

b) Conclusion d'emprunt

Monsieur BAUWENS présente les points.

- Conclusion d'un emprunt auprès de Belfius Banque pour couvrir les travaux de toiture de l'immeuble sis clos du Bailli 6 à Antoing, d'un montant de 4.282,67 euros en 20 ans

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur ce point.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord pour l'ajout de l'emprunt suivant à l'ordre du jour.

- Conclusion d'un emprunt auprès de Belfius Banque d'un montant de 15.000 € en 20 ans, pour l'achat de peinture, pour l'intérieur du bâtiment du Foyer Socioculturel, y compris le Centre de Lecture Public.

A l'unanimité, le Conseil Communal marque accord sur ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Carine DUDANT

2. Finances du CPAS

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1/2015.

Ces modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 1/2015 ont été votées par le Conseil de l'Action sociale en séance du 20 mai 2015.

Présentation par Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS.

« SERVICE ORDINAIRE

- Les prévisions recettes / dépenses pour le service ordinaire après modifications s'élèvent à 5.475.825,51€.
- Les dépenses des exercices antérieurs (à savoir 2014) correspondent essentiellement à une régularisation du budget ILA suite au résultat financier en positif [5.769,28€]. De plus, nous reprenons les intérêts d'emprunt pour les travaux UREBA de la maison de repos à reverser à la Ville [15.375,25€].
- Pour les dépenses à l'exercice propre, les modifications significatives se retrouvent au niveau des articles de traitement. En effet, suite à une circulaire budgétaire parue après le vote du budget, nous avons dû modifier des articles aussi bien en dépenses qu'en recettes. De plus, nous avons effectué quelques ajustements dont les plus marquants sont les frais relatifs au receveur [+6395,66€], leasing et adaptation du nouveau taxi PMR [+11.700,00€], parc informatique [-4.000,00€]. Enfin, nous transférons sur le fonds de réserve extraordinaire 66.635,65€ concernant des investissements futurs pour notre maison de repos.
- La recette des exercices antérieurs correspond au boni du compte 2014 [110.722,83€].
- Pour les recettes à l'exercice propre, les principales modifications ont été expliquées dans le point « dépenses à l'exercice propre ».
- Le montant du fonds de réserve ordinaire disponible au 31/12/2015 est de 11.000,00€.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

- Les prévisions recettes / dépenses pour le service extraordinaire après modifications s'élèvent à 343.281,19€.
- La dépense des exercices antérieurs correspond au mali du compte 2014 [256.205,54€] (pour rappel, celui-ci s'explique par le simple fait que pour certains investissements, nous devons encore recevoir des subsides). De plus, nous avons dû prévoir des montants complémentaires pour des travaux en cours à savoir 5.000,00€ pour le « Patapouf » (2 logements d'insertion) et le décompte en cours de réalisation et, 15.000,00€ pour 2 avenants concernant la rénovation sanitaire de la maison de repos (à savoir : avenant 1 – placement de 80 vannes d'isolement dans les gaines techniques. Avenant 2 – mise en conformité aux normes incendie des tuyauteries en PVC existantes et au placement de colliers RF).
- Pour les dépenses à l'exercice propre, nous avons effectué un transfert du fonds de réserve ordinaire vers l'extraordinaire pour un montant de 66.635,65€ intégralement pour la maison de repos (à savoir, 25.000,00€ concernant la 2^{ème} phase pour le remplacement du mobilier des chambres et 41.635,65€ (premier apport) pour la modification des chambres à 2 lits en chambre individuelle).
- Pour les recettes, on trouve en majorité les subsides relatifs aux engagements reportés de 2014.

– Le montant du fonds de réserve extraordinaire au 31/12/2015 est de 72.143,68€ ».

Monsieur BILLOUEZ précise également que le véhicule du taxi social va être remplacé pour permettre l'accessibilité aux PMR. « Il s'agira d'un véhicule écologique (gaz CNG). Un dossier de demande de soutien financier sera rentré à la loterie nationale et auprès d'IDETA ».

Monsieur VINCENT précise que le montant alloué à l'épicerie sociale a été revu à la baisse. Il demande quelle est la volonté finale du CAS. « Un bâtiment a été acquis pour cela ».

Monsieur BILLOUEZ précise que ce projet est pour l'instant suspendu, car c'est un projet lourd pour le CPAS, notamment en dépense de personnel. « Ce bâtiment a été financé à 90% dans le cadre de l'ILA, par le Fédéral. Il a coûté 16.000 €, et il ne sera pas perdu. Seule une partie de ce bâtiment est affectée pour l'épicerie sociale ».

Monsieur VIVIER demande, en référence à un article qu'il a lu dans la presse, si beaucoup de personnes passent la frontière française pour venir en maison de repos, car la Belgique est moins onéreuse.

Monsieur BILLOUEZ précise qu'il n'a pas constaté cela, et que les places disponibles sont octroyées en priorité à des Antoiniens.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire du CPAS.

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

Agent traitant : Magali EVRARD

3. Règlement communaux

Monsieur BAUWENS présente les points.

a) Règlement communal sur l'octroi, le contrôle de l'octroi, et l'utilisation de certaines subventions – modifications

Conformément à l'article L3321-1 §3 du CDLD, il est possible de simplifier la procédure d'octroi de subventions. En effet, le demandeur d'une subvention peut être dispensé de fournir spontanément les documents suivants lors de sa demande de subvention :

- le budget de l'exercice en cours auquel se rattache la subvention ;
- le budget de l'évènement ou de l'investissement particulier que la subvention est destinée à financer ;
- ses comptes annuels les plus récents.

L'article 3 du règlement actuellement en vigueur exige que ces documents soient fournis. Toutefois, le règlement peut être modifié et mentionner que ces documents sont à fournir en cas de demande émanant du dispensateur et non plus spontanément avec la demande de subvention écrite.

Il est également possible de « moduler » cette disposition en fonction du montant de la subvention.

Proposition de modification : « Les documents doivent être fournis spontanément pour les subventions supérieures à 1.000 €. »

Madame Sabine MAHIEU précise effectivement que son groupe avait demandé de remettre à plat ce règlement, dans le but d'apporter plus de clarté à son contenu. Elle pense qu'il faut continuer à demander de tels documents, pour la transparence.

Monsieur VINCENT rajoute que ces documents existent d'office dans toutes les ASBL et associations. Il pense que ce n'est pas contraignant de les fournir.

Le groupe GO est également d'accord sur cette façon de procéder.

A l'unanimité, le Conseil Communal décide de ne pas modifier le règlement et de le laisser tel quel.

Monsieur VINCENT demande qu'on lui fournisse la note explicative envoyée aux associations et ASBL.

b) Règlement communal sur la taxe pour les immeubles inoccupés – modifications

Les règlements communaux sur la taxe sur les immeubles inoccupés sont de plus en plus attaqués devant les tribunaux. En effet, les principaux arguments invoqués sont :

- la discrimination faite entre les immeubles du domaine public/domaines privé de l'Etat affectés à un service public (ils sont exonérés de la taxe) et les autres immeubles ;
- l'inégalité de traitement des contribuables. La durée qui s'écoule entre le 1^{er} et le 2^e constat n'est pas identique pour tous les immeubles (le règlement prévoit 6 mois minimum entre les 2 constats). Pour certains immeubles, le 2^e constat a lieu après 7 mois, pour d'autres après 8 mois, pour d'autres encore après 8 mois et demi,... De ce fait, certains contribuables ont plus de temps pour se mettre en ordre.

Il convient, dès lors, de justifier l'exonération accordée aux immeubles du domaine public/domaine privé de l'Etat affectés à un service public et de préciser que la période entre les 2 constats est identique pour tout contribuable (dixit Mr Boden, tutelle, avril 2015).

Nous pouvons nous inspirer du règlement de Comines-Warneton qui dispose d'une motivation adéquate et qui n'a pas encore été attaqué devant les cours et tribunaux.

Il convient également de revoir les cas d'exonération et d'y ajouter le cas de l'immeuble mis en vente et celui de l'immeuble inoccupé pour cause de travaux (voir proposition de modification de l'article 4).

Monsieur VINCENT évoque les chiffres de 2014 et 2015. « 5 ou 6 maisons sont à peine concernées sur Antoing, il y en a beaucoup plus en réalité. Il faut vraiment être plus sévère ».

Madame BOCAGE précise que certains de ces bâtiments vides sont des résidences secondaires, et qu'elles sont taxées aussi, mais pas de la même façon.

Madame Sabine MAHIEU évoque le cas d'un ancien magasin sur la place du préau, à vendre depuis des lustres.

Monsieur VINCENT estime qu'une agence sociale pourrait s'occuper de ces bâtiments, ce qui serait peut-être une solution.

Madame BOCAGE précise qu'elle travaille dans ce sens, pour trouver des solutions.

Monsieur VIVIER estime qu'il faut une flexibilité à ce niveau et laisser le temps aux gens, s'ils veulent faire de belles choses à Antoing. « Il faut penser aux gens qui veulent faire de la qualité aussi ».

Par 15 OUI (PS et UCA) et 3 ABSTENTIONS (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Magali EVRARD

4. Travaux

Monsieur DESMET présente les points.

- a) Péronnes – travaux de revêtement et d'égouttage à la rue des Venniaux – approbation du cahier spécial de charges, métré, estimation, plans, fixation du mode de passation de marché et des conditions du marché

Ce marché de travaux consiste en des travaux de revêtement et d'égouttage à la rue des Venniaux à Péronnes.

Le bureau d'architecture A-TIPIK a remis son dossier (CSCH, métrés, estimation, plans) pour les travaux mieux repris sous rubrique.

Le marché sera passé par adjudication ouverte.

Le délai d'exécution est fixé à 30 jours ouvrables.

L'estimation est de 121.738 € TVAC.

Pour approbation du cahier spécial des charges, des plans, de l'estimation, de la fixation du mode de passation (adjudication ouverte) et des conditions de marché.

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE

Politique responsable : Thierry DESMET

- b) Antoing – rénovation urbaine – construction de 3 maisons – approbation du cahier spécial de charges, métré, estimation, plans, fixation du mode de passation de marché et des conditions du marché

Les travaux concernent la construction d'un premier ensemble de 3 maisons dans le Quartier du Centre.

Le CSCH est déjà passé au Conseil communal du mois de novembre 2014.

Il a ensuite été transmis au pouvoir subsidiant.

Dans un courrier daté du 11/02/2015, le pouvoir subsidiant nous faisait remarquer que le CSCH a été rédigé selon le QUALIROUTE et non suivant le CCTB 2022, comme exigé par le SPW.

En date du 19/06/2015, Mr Stéphane Dorchies, auteur de projet, nous a remis son CSCH corrigé (rédigé selon le CCTB2022).

Le marché sera passé par adjudication ouverte.
Le délai d'exécution est fixé à 240 jours ouvrables.

L'estimation est de 912.868,23 € TVAC.
Dans le cadre de la rénovation urbaine, la subvention est de 75% du montant total des travaux soit 684.651,17 €.

Pour approbation du cahier spécial des charges, des plans, de l'estimation, de la fixation du mode de passation (adjudication ouverte) et des conditions de marché.

Le dossier doit être envoyé au pouvoir subsidiant, au plus tard pour le 15/10/2015.

Monsieur VINCENT demande s'il y aura des bureaux aux rez des maisons et précise qu'elles ont des configurations atypiques.

Monsieur BAUWENS précise que les bureaux des rez font partie intégrante de l'habitation elle-même. Il précise que Monsieur DORCHIES réalisera les 6 autres maisons puisque l'architecte a mis fin à sa mission.

Monsieur VIVIER précise que l'on pourrait vérifier tous ces détails avant. « Il y a toujours un problème dans ce dossier ».

Monsieur DESMET précise que le CCTB est sorti récemment, et que l'on ne peut rien faire car c'est le SPW qui exige cela.

Par 12 OUI (PS), 3 ABSTENTIONS (UCA) et 3 NON (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Mélanie VANDENBULCKE
Politique responsable : Thierry DESMET

5. Revitalisation urbaine

Monsieur BILLOUEZ présente le point.

Antoing - Revitalisation urbaine du site de la Marlière (rues Philippart, de Fontenoy, rue Neuve et avenue de l'Europe) – approbation du périmètre, du projet, de la convention et des plans.

Vu la délibération du Conseil Communal du 29/06/2006 par laquelle il décide le principe de procéder à une opération de revitalisation urbaine

Vu l'opportunité de ce type d'opération permettant d'obtenir 1 € de subsides du SPW pour la réalisation des aménagements publics pour 2 € investis par le privé dans le logement ;

Vu que la SA DHERTE, ayant ses bureaux à la rue Lieutenant Cotton, 15 à 7880 Flobecq a proposé d'investir dans ce partenariat public/privé ;

Vu que l'intercommunale IGRETEC a été désignée en date du 28/02/2007 pour la réalisation de ce dossier de revitalisation ;

Vu qu'un projet de convention a été dressé entre la SA DHERTE et la Commune d'Antoing, qu'il est annexé et joint au dossier ;

Que dans cette convention figurent les investissements à consentir par la commune et ceux à réaliser par le privé :

- Investissements privés : acquisition de terrains, dépollution, désamiantage et démolition des 2 RTG situés sur le terrain situé à l'arrière de l'internat, construction d'un immeuble à appartements, de 7 maisons, l'aménagement de leurs abords, ... pour un montant total de 6.810.453 € HTVA
- Investissements publics : acquisition de terrains, aménagement de voiries (dont rénovation de la rue Philippart), équipements publics, clôtures, éclairage public, mobilier urbain, ... pour un montant de 1.399.279,75 € (hors acquisitions estimées à 330.000 € HTVA)

Que pour la réalisation de ces travaux, la Ville pourrait obtenir un subside de 1.250.000 € ;
 Vu qu'il est nécessaire que ce projet de revitalisation s'accompagne d'un plan d'expropriation, notamment pour l'aménagement des voiries d'accès ;
 Que celui-ci concerne les propriétés reprises dans le plan ;
 Considérant que quelques modifications ont été apportées au périmètre de revitalisation qui avait préalablement fixé en date du 29/06/2006 en vue d'éviter le « mitage » (plan)

Il est proposé au Conseil :

- 1° d'approuver le périmètre de revitalisation urbaine joint au dossier
- 2° d'adopter le projet de revitalisation urbaine tel que repris dans le dossier établi par l'intercommunale IGRETEC comprenant les plans, esquisses, etc...
- 3° d'approuver la convention à passer entre la commune d'Antoing, Chemin ST Druon, 1 à 7640 Antoing et la SA DHERTE, rue Lieutenant Cotton, 15 à 7880 Flobecq
- 4° d'approuver le plan d'expropriation accompagnant le dossier, celui-ci pouvant être considéré comme d'utilité publique (Article 181 du CWATUPE) et de suivre la procédure ad Hoc ;

La suite de la procédure se présente comme suit :

- La direction de l'aménagement local prendra en charge le dossier et le soumettra à la CRAT, à la cellule de coordination puis au Gouvernement qui doit donner son accord de principe
- La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sera précisée et soumise à des mesures de publicité
- L'approbation du présent dossier ne vaut pas permis d'urbanisme, il fera l'objet d'une procédure différente, soumise à enquête publique

Monsieur VINCENT précise que l'on est en plein dans le « Lock Ness ». Il demande si des négociations ont déjà eu lieu avec tous les riverains de la rue Neuve, et si la Ville a déjà acquis un ou plusieurs de ces terrains.

Monsieur BAUWENS précise que quand il n'y aura plus de négociations possibles, on passera à l'expropriation.

Madame Sabine MAHIEU demande qui fera la transaction.

Monsieur BAUWENS précise qu'il y aura une estimation venant du comité d'acquisition. « C'est la commune qui va réaliser les équipements publics (Voiries, éclairage, mobilier urbain, impétrants,...). On recevra 1 Euro de subsides pour 2 Euros d'investissement). La ville restera maître d'ouvrage ».

Monsieur VINCENT souhaiterait l'organisation d'une commission pour pouvoir faire le point sur ces dossiers de PCA. Il précise que si on doit en arriver à des expropriations, cela va prendre des années.

Monsieur VIVIER fait remarquer qu'il est indiqué « Pourrait obtenir un subside », donc ce n'est pas certain. Il précise que 6.810.000 € ce n'est pas cher pour le nombre de logements, par rapport au prix demandé pour les 3 maisons de la Rénovation urbaine.

Monsieur BAUWENS précise que l'entreprise va réaliser elle-même ses logements, pas la Ville. Il rappelle qu'il n'y aura pas de projet s'il n'y a pas de subsides.

Par 12 OUI (PS), 3 ABSTENTIONS (UCA) et 3 NON (GO), le Conseil Communal approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Claudy BILLOUEZ

6. Intercommunales

Monsieur BAUWENS présente les points.

a) **IGRETEC** : Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2015

Ordre du jour

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Modifications statutaires ;
3. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2014 – Rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
4. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31/12/2014 ;
5. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration ;
6. Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2014 ;
7. In House : modifications.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

b) **ORES Assets** : Assemblée générale du 25 juin 2015

Ordre du jour

1. Modifications statutaires.
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.
 - Présentation des comptes
 - Présentation du rapport du réviseur et du Collège des commissaires.
 - Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et de l'affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2014.
4. Décharge aux commissaires pour l'année 2014 et pour le 1^{er} semestre 2015 dans le cadre de leur fin de mandat au 30 juin 2015.
5. Décharge aux réviseurs pour l'année 2014.
6. Rapport annuel 2014.
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés.
8. Remboursement des parts R.
9. Nominations statutaires.
10. Rémunération des mandats en ORES Assets

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

c) **HOLDING COMMUNAL SA** en liquidation – Assemblée du 24 juin 2015

Ordre du jour

1. Examen des travaux des liquidateurs pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2014
2. Examen des comptes annuels pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2014 par les liquidateurs.
3. Examen du rapport annuel des liquidateurs pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2014, y compris la description de l'état d'avancement de la liquidation et les raisons pour lesquelles cette dernière n'a pas encore pu être clôturée.
4. Examen du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour la période du 01.01.2014 au 31.12.2014.
5. Questions.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

d) **I.P.F.H.** : Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2015

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes
2. Comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 – Approbation
3. Décharge à donner aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2014
4. Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2014
5. Nominations statutaires.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Armoiries, sceau et drapeau de la Ville d'Antoing

Monsieur BAUWENS présente le point.

Suite au courrier du 24 avril 2015 reçu de la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction Patrimoine culturel, il s'avère que le sceau communal actuel n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance officielle.

Nous n'avons pas de trace non plus de la reconnaissance des armoiries et du drapeau.

La Ville d'Antoing a repris le blason des sires d'Antoing (XIII^e et XIV^e siècles), reconnu par des arrêtés royaux de 1953 et 1977.

Blasonnement : de gueules au lion d'argent, l'écu sommé d'une couronne à 5 fleurons.

La couronne en 1977 était composée de rubis et d'émeraude. Lorsque les armoiries ont été modernisées en 1995, les rubis ont disparus, on ne sait pas pourquoi.

Le décret du 05 juillet 1895 instituant le Conseil d'Héraldique et de vexillologie de la Communauté française de Belgique prévoit en son article 4 que le sceau comprend en dessous la légende « Communauté française » et au-dessus la légende « Commune de.... » ou « Ville de..... ». Il mentionne également que lorsque les blasons sont représentés en noir et blanc, un système de hachures conventionnelles doit y apparaître, ce qui n'est pas le cas pour le sceau actuel.

Monsieur CORDIER a établi un projet à soumettre au Conseil d'Héraldique et de vexillologie de la Communauté Française afin de régulariser la situation de la Ville d'Antoing. Il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur ce projet.

Monsieur VINCENT précise qu'il faut veiller à ne pas mettre le blason sur le site internet de la commune pour les détournements. Il demande à ce que la Ville propose l'achat du drapeau officiel aux associations, et demande que l'on fasse plus de tirage.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agents traitants : Martine ROOS/Claude CORDIER
Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Prix artistique

Madame DELEPINE présente le point.

Règlement sur l'octroi du prix artistique – modifications.

Ce point a fait l'objet d'une commission culture le 22 juin 2015, où l'on a pu y discuter ouvertement.

Monsieur VINCENT précise que cette commission était intéressante. Il s'agit d'un concours très apprécié. Il insiste sur le fait d'avoir un jury équitable, car les artistes ont tendance à s'inviter et à faire pression sur les autres membres.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve les modifications discutées en commission et qui concernent les articles 1^{er}, 2, 12, 15 et 18.

Politique responsable : Viviane DELEPINE
Agent traitant : Sonia KENNIS

8 bis. Subside au Conseil des Aînés

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Octroi d'un subside au Conseil des Aînés d'un montant de 375 €. Les comptes ont été remis.

Monsieur VINCENT précise qu'il ne s'agit pas là d'un gros subside, si l'on compare les investissements liés à la jeunesse et aux sports.

Madame BOCAGE précise que l'an dernier, le subside a été plus important (1.000 €) et qu'ils sont satisfaits.

Monsieur BAUWENS précise que la Ville est toujours à l'écoute.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : C. DUDANT
Politique responsable : B. BAUWENS

9. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil Communal approuve le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015 2015.

Celui-ci avait été transmis par mail, préalablement à la séance.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agent traitant : Sonia KENNIS

10. Questions orales

- Monsieur VINCENT signale que les containers à vêtements situés près du magasin Aldi débordent.
Un courrier sera envoyé pour évacuation régulière du site. Il y a lieu également d'inviter les agents de quartier à surveiller pour nous signaler les débordements éventuels.
- Monsieur VIVIER signale que les propriétaires de la maison rue des Ponts, n'ont toujours pas reçu de réponse au recommandé envoyé à la firme TRADECO.
Monsieur BAUWENS signale que la ville n'a pas à se mêler des négociations. Cependant, contact sera pris avec Tradeco pour signaler que ces personnes attendent une réponse.
- Monsieur VERSCHEURE signale la présence de poids-lourds stationnés notamment à Maubray et Fontenoy. Il demande si l'on pourrait envisager de trouver un parking sécurisé pour le stationnement de ces camions.
Monsieur BAUWENS précise que le RGP autorise les stationnements pendant 24 heures. Il évoque un terrain appartenant aux carriers et situé à la chaussée de la Clinkererie, lequel pourrait convenir comme aire de stationnement pour ces poids-lourds. Il tient tout ça à l'œil.
- Monsieur VERSCHEURE évoque le problème des mobylettes bruyantes qui ressortent avec le beau temps.
Monsieur BAUWENS répond que la police reste vigilante.

Madame DASSONVILLE quitte définitivement la séance.

Monsieur VINCENT sort de séance.